

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1651

présenté par

M. Chassaigne, M. Wulfranc, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Dharréville,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Serville

ARTICLE 55

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le champ de l'habilitation apparaît beaucoup trop large et les objectifs poursuivis sachant qu'elle entend en particulier étendre les possibilités de dérogation au plan local d'urbanisme pour les projets sobres en foncier, introduire des objectifs de sobriété foncière dans les documents de planification relatifs à l'habitat et à la mobilité ou encore accélérer les projets sur des terrains déjà artificialisés, dans les périmètres d'opérations de revitalisation des territoires, de grandes opérations d'urbanisme ou d'opérations d'intérêt national.